

12/ 13°) Ratification d'un marché de gré à gré passé avec l'Entreprise CANADAS pour des travaux de réfection d'un magasin situé dans l'arrière cour de l'Hôtel de Ville.

Book in it
Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La date limite d'utilisation d'une somme de Frs CFA: 2 000 000 restée disponible sur l'emprunt de 38 500 000 frs CFA contracté par la Commune auprès de la C.C.C.E a été fixée au 31 Décembre 1966.

L'administration communale a décidé d'utiliser cette somme avant la date limite pour la construction d'une dalle en béton armé sur le magasin situé à l'arrière cour de l'Hôtel de Ville qui avait été découvert lors du cyclone "JENNY".

L'Entreprise CANADAS ayant accepté de traiter de gré à gré avec la Commune pour l'exécution des travaux en cause suivant un devis estimatif joint à sa soumission et qui s'élève à Frs CFA 2.000.000, la Commune a passé un marché de gré à gré avec cette entreprise que je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'approuver.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
P. Beau, le 18 Novembre 1966
P. le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: J. Cluchart